

Samedi 23 juillet 2022



Red Eo Trail – Gwerliskin

Règlement

ARTICLE 1

La Team Gwerliskin organise le samedi 23 juillet 2022 une épreuve type Course Nature et Trail, regroupant 3 courses : 7.5 km, 15 km, 25 km aux horaires suivants :

- Départ à 15h00 pour le 25 km (Hent Menez Are)
- Départ à 15h30 pour le 15 km (Ribinoù Kozh)
- Départ à 16h00 pour le 7.5km (Breizh Run)

ARTICLE 2

Ces trails sont des courses en autosuffisance. Il est donc recommandé de prévoir son ravitaillement. Un ravitaillement solide sera toutefois distribué sur le site de départ et d'arrivée et des ravitaillements liquides et solides seront présents sur les parcours du 7.5 km, 15 km et 25 km ainsi qu'à l'arrivée pour chaque course.

Le port du dossard est obligatoire.

Matériel vivement conseillé sur le 15 et 25 km : réserve d'eau 1 litre, réserve alimentaire.

En raison des contraintes liées à la présence des secours, une barrière horaire est mise en place sur le trail 25 km (4h de course , soit 19h00 au plus tard)

ARTICLE 3

Ce trail est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

Toute attitude contraire à cette éthique, telle que le jet de déchets en dehors des zones de ravitaillement, la circulation en dehors du parcours balisé, la dégradation volontaire de la flore, entraînera la disqualification du concurrent.

Nous rappelons que les courses empruntent des passages de propriétés privées, ouverts seulement le jour de l'épreuve.

ARTICLE 4

Les courses sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes, à l'exception des handisports (sentiers).

Limites d'âge :

le participant doit être âgé au minimum, :

7.5 km + 16 ans (Breizh Run)

15 km + 16 ans (Ribinoù Kozh)

25 km + 18 ans (Hent Ménez Are)

ARTICLE 5

Tarifs :

- 7.5 km : 7 € (course limitée à 100 inscrits)
- 15 km : 9 € (course limitée à 200 inscrits)
- 25 km : 10 € (Course limitée à 199 inscrits)

ARTICLE 6

Les coureurs licenciés FFA devront impérativement noter leur numéro de licence 2021-2022 sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de la licence.

Les coureurs licenciés dans d'autres fédérations et les non licenciés devront joindre un certificat médical original (ou sa photocopie) de non contre-indication à la course à pied en compétition et daté de moins d'un an au 23 juillet 2022. Ce document sera conservé par l'organisation en tant que justificatif et ne sera pas restitué après la compétition.

Pour les mineurs, il est demandé de fournir une autorisation manuscrite parentale ainsi que le certificat médical original (ou sa photocopie) de non contre-indication à la course à pied en compétition et daté de moins d'un an au 23 juillet 2022.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa

présentation directe) ou celle d'une licence, ou si absence d'autorisation parentale pour les mineurs.

Il est expressément rappelé que tous les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 7

Le trail étant une course sur sentier et sur route ouverte à la circulation, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs aux intersections. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect.

ARTICLE 8

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Aux non licenciés, il incombe de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

ARTICLE 9

La sécurité de la course est assurée, une ambulance, des secouristes et des agents bénévoles seront disposés sur le parcours. Vous devez porter assistance à toute personne en danger.

Ne laissez pas seule une personne blessée. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens radio et téléphoniques.

Un numéro d'urgence sera mis en place exceptionnellement pour le jour de la course et sera fourni avant le départ .

ARTICLE 10

J'autorise expressément les organisateurs du trail «Red Eo-Trail Team Gwerliskin » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve trail « Red Eo-Trail Team Gwerliskin », sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

ARTICLE 11

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (Conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) le montant des inscriptions sera remboursé à tous les concurrents (sauf frais de dossier du site internet d'inscription).

ARTICLE 12

Les inscriptions débuteront le 1er Mai 2022 sur le site Nextrun, <https://www.nextrun.fr/>

Il y aura des inscriptions sur place dans la limite des dossards disponibles. La limite des inscriptions est fixée à 199 places sur le 25km, 200 places sur le 15km et 100 places sur le 7.5km.

Si la limite est atteinte, une liste d'attente sera mise en place.

ARTICLE 13

Les dossards seront distribués sur le site de départ , le jour de la course, à partir de 13h00.

ARTICLE 14

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

ARTICLE 15

Si les conditions sanitaires l'exigent, un pass sanitaire ou un pass vaccinal pourront être demandés.